

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240409-28-24-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

**N° 28/24**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 28 mars 2024
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 15 avril 2024

**Objet de la délibération :**

Vote du compte administratif  
2023 – Budget Déchets  
Ménagers

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	65
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	11
· Excusé(e)s :	7
· Non excusé(e)s :	10
- Votants	79

Résultat du vote	
- Pour :	79
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le neuf avril,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs de la ville d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.  
Guillaume AYMANNIN à Angèle LIME, Joël BOLE à Emmanuel CRETIN, Christian MESNIER à Jean-Pierre CUNCHON, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Danièle FIETIER à Claude CURIE, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Chantal MARAUX à Nathalie KOWAL-BONDY, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Sébastien LAITHIER à Patricia LABERTERIE, Patrick TELES à Marie-Christine LEGAIN, Colette GROLEAU à Estelle BOURNEZ
- Procuration** Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Alain MONNIER par Julien DEFASNE
- Suppléé(e)s** Jean-Marie DONEY, Laëtitia ROGNON, Elisabeth JACQUES, Marie-Christine VERNEREY, Pascal GOSSE, Sarah VIONNET, Romuald MAUGAIN
- Excusé(e)** Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Pierre MAIRE, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme GUILLAME Isabelle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur Vincent MARGUET, 5<sup>ème</sup> vice-président, donne lecture aux conseillers communautaires, après que le Président s'est retiré, du compte administratif 2023 du Budget Déchets Ménagers de la CCLL qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Recettes	Résultat
2 700 286.23	2 819 925.67	119 639.44
Report excédent n-1		42 253.82
Résultat cumulé 2023		161 893.26
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Recettes	Résultat
100 567.03	50 340.15	- 50 226.88
Report excédent n-1		157 578.45
Résultat cumulé 2023		107 351.57

A l'unanimité les membres présents approuvent le compte administratif 2023 du Budget Déchets Ménagers de la CCLL dont le résultat de clôture fait apparaître :

→ Un excédent de fonctionnement de : 161 893.26 €  
→ Un excédent d'investissement de : 107 351.57 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240409-28-24-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Fait et délibéré en séance, le 09.04.2024

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

